

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Banque Nationale du Canada	28 septembre 2012	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Bauer Performance Sports Ltd.	2 octobre 2012	Ontario
Catégorie de société Macro de répartition d'actifs canadiens NordOuest NEI	1 ^{er} octobre 2012	Ontario
Crius Energy Trust	26 septembre 2012	Ontario
Faircourt Gold Income Corp.	28 septembre 2012	Ontario
Faircourt Gold Income Corp.	28 septembre 2012	Ontario
North American REIT Income Fund	28 septembre 2012	Ontario
Parts de société en commandite de catégorie nationale Matrix 2012 avec possibilité de rendement accru à court terme	26 septembre 2012	Ontario
Parts de société en commandite de catégorie Québec Matrix 2012 avec possibilité de rendement accru à court terme	26 septembre 2012	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Potash Ridge Corporation	26 septembre 2012	Ontario
RRF Trust	1 ^{er} octobre 2012	Ontario
Slate U.S. Opportunity (No 2) Realty Trust	28 septembre 2012	Ontario
Société en commandite Front Street 2012-II	28 septembre 2012	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect revenu	3 octobre 2012	Québec
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré		- Colombie-Britannique
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect actions canadiennes		- Alberta
(parts de séries conseillers, E, F et O)		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
		- Territoires du Nord-Ouest
		- Yukon
		- Nunavut
Alberta Oilsands Inc.	2 octobre 2012	Alberta
Dundee Industrial Real Estate Investment Trust	26 septembre 2012	Ontario
Enbridge Inc.	28 septembre 2012	Alberta

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fidelity Canadian Equity Private Pool	28 septembre 2012	Ontario
Fidelity Concentrated Canadian Equity Private Pool		
Fidelity U.S. Equity Private Pool		
Fidelity U.S. Equity Currency Neutral Private Pool		
Fidelity International Equity Private Pool		
Fidelity International Equity Currency Neutral Private Pool		
Fidelity Global Equity Private Pool		
Fidelity Global Equity Currency Neutral Private Pool		
Fidelity Concentrated Value Private Pool		
Fidelity Balanced Income Private Pool		
Fidelity Balanced Income Currency Neutral Private Pool		
Fidelity Balanced Private Pool		
Fidelity Balanced Currency Neutral Private Pool		
Fidelity Asset Allocation Private Pool		
Fidelity Asset Allocation Currency Neutral Private Pool		
Fidelity Premium Fixed Income Private Pool		
Fidelity Premium Money Market Private Pool		
Fidelity Premium Fixed Income Capital Yield Private Pool		
Fidelity Premium Tactical Fixed Income Capital Yield Private Pool		
Fidelity Canadian Equity Investment Trust		
Fidelity Concentrated Canadian Equity Investment Trust		
Fidelity U.S. Equity Investment Trust		
Fidelity International Equity Investment Trust		
Fidelity Global Equity Investment Trust		
Fidelity Emerging Markets Debt Investment		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Trust		
Fidelity Emerging Markets Equity Investment Trust		
Fidelity Floating Rate High Income Investment Trust		
Fidelity High Income Commercial Real Estate Investment Trust		
Fidelity Convertible Securities Investment Trust		
Fidelity U.S. Small/Mid Cap Equity Investment Trust		
Fidelity Concentrated Value Investment Trust		
Fiducie de lingots d'or matériels Sprott	28 septembre 2012	Ontario
Fiducie Income Strategies	27 septembre 2012	Ontario
Fonds avantage Portland	2 octobre 2012	Ontario
Fonds équilibré canadien Portland		
Fonds ciblé canadien Portland		
Fonds de revenu mondial Portland		
Fonds Inde Excel	1 ^{er} octobre 2012	Ontario
Fonds Chine Excel		
Fonds Chinde Excel		
Fonds Europe en Émergence Excel		
Fonds du Marché Monétaire Excel		
Fonds Amérique Latine Excel		
Fonds Bric Excel		
Fonds des Marchés Émergents Excel		
Fonds de Revenu Élevé ME Excel		
Fonds de Revenu en Capital ME Excel		
Fonds de Premier Ordre Excel (auparavant le Fonds des marchés émergents de premier ordre Excel)		
GLG Income Opportunities Fund	28 septembre 2012	Ontario
GLG Prospect Mountain Ltd.	28 septembre 2012	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Legg Mason BW Investment Grade Focus Fund	28 septembre 2012	Ontario
LMIG Trust	28 septembre 2012	Ontario
Picton Mahoney Tactical Income Fund	27 septembre 2012	Ontario
U.S. Agency Mortgage-Backed REIT Advantaged Fund	28 septembre 2012	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de placement FMOQ	1 ^{er} octobre 2012	Québec
Fonds Fiera de rendement obligataire tactique (parts de catégorie A et de catégorie F)	3 octobre 2012	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes BMO Fonds FNB d'actions américaines	26 septembre 2012	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Creststreet Resource Class Creststreet Dividend & Income Class Creststreet Alternative Energy Class	1 ^{er} octobre 2012	Ontario
FINB BMO Dow Jones Canada Titans 60 FINB BMO actions américaines couvertes en dollars canadiens FINB BMO infrastructures mondiales FINB BMO actions chinoises couvertes en dollars canadiens FINB BMO actions indiennes couvertes en dollars canadiens	2 octobre 2012	Ontario
FNB de revenu plus Horizons FNB d'obligations tactique Horizons	26 septembre 2012	Ontario
Fonds enregistré de revenu et de croissance canadien NexGen Fonds enregistré de croissance canadien NexGen Fonds enregistré de forte capitalisation canadien NexGen Fonds enregistré de dividendes et de revenu canadien NexGen Fonds enregistré de faible ou moyenne capitalisation nord-américain NexGen Fonds à gestion fiscale de revenu et de croissance canadien NexGen Fonds à gestion fiscale de croissance canadien NexGen Fonds à gestion fiscale de forte capitalisation canadien NexGen Fonds à gestion fiscale de dividendes et de revenu canadien NexGen Fonds à gestion fiscale de faible ou moyenne capitalisation nord-américain NexGen	27 septembre 2012	Ontario
Ivanplats Limited	28 septembre 2012	Colombie-Britannique
Meranex Energy Trust	28 septembre 2012	Alberta

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille diversifié à revenu CC&L Portefeuille diversifié de croissance CC&L Portefeuille de croissance CC&L	1 ^{er} octobre 2012	Colombie-Britannique
Portefeuille géré TD – croissance boursière maximale Portefeuille géré FondsExpert TD – croissance boursière maximale	2 octobre 2012	Ontario
Potash Ridge Corporation	1 ^{er} octobre 2012	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Altagas Ltd.	25 septembre 2012	7 décembre 2011
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto	18 septembre 2012	22 décembre 2011
Banque Nationale du Canada	26 septembre 2012	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	27 septembre 2012	8 juin 2012
Banque Royale du Canada	20 septembre 2012	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	20 septembre 2012	21 octobre 2011
La Banque Toronto-Dominion	21 septembre 2012	11 juin 2012
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	25 septembre 2012	19 septembre 2012

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Amgen Inc.	2011-11-10	billets	20 340 972 \$	1	0	2.3
Appartements 300 Lansdowne inc. (Les)	2012-07-26	54 727 actions ordinaires	153 000 \$	1	0	2.10
Aura Silver Resources Inc.	2012-08-09	2 000 000 d'unités	100 000 \$	2	4	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Banque Royale du Canada	2012-08-02	25 000 billets de séries 46	2 515 500 \$	0	18	2.3
Banque Royale du Canada	2012-08-03	20 000 billets de séries 47	1 997 200 \$	0	1	2.3
Bowmore Exploration Ltd.	2012-07-24	5 600 000 actions ordinaires	1 400 000 \$	2	0	2.10
Bowood Energy Inc.	2012-08-02	120 000 000 d'unités	6 000 000 \$	4	118	2.3 / 2.5 / 2.24
Cabia Goldhills Inc.	2011-11-16	200 000 unités	80 000 \$	2	0	2.3
Canada Strategic Metals Inc.	2012-05-25	250 000 actions ordinaires	30 000 \$	1	0	2.13
Canamex Resources Corp.	2012-08-10	10 866 000 actions ordinaires et 10 866 000 bons de souscription	2 933 820 \$	1	44	2.3 / 2.5 / 2.24
Celgene Corporation	2012-08-09	Billets	1 976 314 \$	1	0	2.3
Centurion Apartment Real Estate Investment Trust	2012-07-31	619 194 parts de catégorie A	6 948 003 \$	1	168	2.3 / 2.9 / 2.10
Cleanfield Alternative Energy Inc.	2012-01-10	737 500 actions ordinaires	147 500 \$	1	6	2.14
Cleanfield Alternative Energy Inc.	2012-08-13	428 356 actions ordinaires	85 671 \$	1	6	2.14
Comstock Metals Ltd.	2012-07-31	550 000 unités accréditatives et 8 134 000 unités	1 330 100 \$	1	62	2.3 / 2.5 / 2.24

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Concept Éco Plein Air Le Baluchon Inc.	2012-06-29	6 668 actions de catégorie A	200 040 \$	2	0	2.5
Corporation Minière Rocmec Inc.	2012-07-03	223 981 actions ordinaires	31 357 \$	11	0	2.14
Corporation Minière Rocmec Inc.	2012-08-09	166 667 unités	20 000 \$	3	0	2.3
DirectCash Payments Inc.	2012-08-08	125 000 billets	125 000 000 \$	4	47	2.3
Ecuador Bancorp Inc.	2012-05-10	700 000 actions ordinaires	70 000 \$	1	11	2.3
ES Investments Ltd.	2012-08-17	1 047 067 actions ordinaires	1 570 600 \$	2	38	2.3
Exploration Creso Inc.	2012-08-07	760 000 unités	38 000 \$	0	2	2.3
Exploration Lounor inc.	2012-08-08	Débetures	40 000 \$	0	1	2.3
Exploration Puma Inc.	2012-07-13	2 500 000 d'unités	750 000 \$	0	2	2.3
Extraction Nichromet Inc.	2011-12-09	333 334 actions ordinaires	100 000 \$	0	1	2.3
Fancamp Exploration Ltd.	2012-08-09	250 000 actions ordinaires	45 000 \$	1	0	2.13
First Graphite Corp.	2012-04-10 et 2012-04-17	819 998 actions ordinaires	333 800 \$	1	5	2.13
Harbour First Mortgage Investment Trust	2012-07-19	57 700 parts de fiducie	5 770 000 \$	17	115	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Hart Gold Corp.	2012-06-15	5 250 000 unités et 816 667 actions ordinaires accréditives	1 557 500\$	1	14	2.3
Hart Gold Corp.	2012-07-23	750 000 unités et 1 065 833 actions ordinaires accréditives	507 500 \$	1	15	2.3
Hébergement Internet E-Med.com Inc.	2012-08-13	975 000 actions de catégorie A, 40 000 actions de catégorie C et 1 action de catégorie I	150 000 \$	0	1	2.10
Hologic, Inc.	2012-08-01	Billets	4 519 670 \$	1	6	2.3
Hornbeck Offshore Services, Inc.	2012-08-07	Billets	2 989 200 \$	1	2	2.3
Institutional Mortgage Securities Canada Inc.	2012-07-31	Certificats	252 674 624 \$	4	15	2.3
Integra Gold Corp.	2012-08-20	8 804 332 unités accréditives et 1 949 300 unités	3 299 676 \$	15	20	2.3 / 2.5
Investissements TSPL Inc.	2012-08-08	1 160 000 unités	290 000 \$	12	0	2.3
Iron Mountain Corporation	2012-08-10	Billets	19 602 623 \$	1	9	2.3
KingSett Canadian Real Estate Income Fund LP	2012-08-16	563 parts	700 000 \$	2	1	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Magor Communications Corp.	2012-07-17	déventures garanties convertibles	2 011 786 \$	1	22	2.3
Medivir AB	2010-12-08	110 000 actions catégorie B	2 014 100 \$	1	0	2.3
Olin Corporation	2012-08-09	billets	198 480 \$	1	0	2.3
Omniarch Capital Corporation	2012-08-01 au 2012-08-03, 2012-08-06, 2012-08-08 au 2012-08-10	obligations de catégorie A-2, B et C	1 808 337 \$	8	52	2.3 / 2.9
Omniarch Capital Corporation	2012-08-13 au 2012-08-17, 2012-08-20	obligations de catégorie A-2, B et C	1 189 081 \$	4	45	2.9
Peraso Technologies Inc.	2012-07-25	8 000 000 d'actions privilégiées convertibles de catégorie B, série 1	8 000 000 \$	3	4	2.3
ProMetic Sciences de la Vie Inc.	2012-07-18	371 746 actions ordinaires	44 610 \$	1	1	2.14
Prospect Capital Corporation	2012-08-09	billets	10 698 072 \$	1	1	2.3
Rio Grande Mining Corp.	2012-07-27	8 577 000 unités	857 700 \$	1	76	2.3 / 2.5
SecureCare Investments Inc.	2012-09-07 et 2012-09-11	414,5 obligations de séries A, B, C, D et F	414 500 \$	1	11	2.9
ShopLocket Inc.	2012-07-16	411 857 actions privilégiées	1 052 489 \$	4	9	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Silver Lake Partners IV, L.P.	2012-07-20 et 2012-07-30	parts de société en commandite	4 119 045 211 \$	1	61	2.3
Skyline Apartment Real Estate Investment Trust	2012-07-15	356 439 unités	3 920 829 \$	1	22	2.3 / 2.10
Tartisan Resources Corp.	2009-11-13	300 000 actions ordinaires	30 000 \$	6	0	2.3
Tartisan Resources Corp.	2009-12-21	1 225 000 d'actions ordinaires	122 500 \$	1	4	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2012-06-11 au 2012-06-20	certificats	34 954 002 \$	20	32	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2012-06-21 au 2012-06-22	certificats	3 702 840 \$	6	5	2.3
Universal Hospital Services, Inc.	2012-07-24	billets	15 312 000 \$	1	4	2.3
Walton GA Crossroads LP	2012-04-27	100 207 unités	986 538 \$	3	10	2.3 / 2.9
Walton MD Gardner Heights LP	2011-12-16	38 123 unités	394 992 \$	1	7	2.3 / 2.9

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Bauer Performance Sports Ltd.

Vu la demande présentée par Bauer Performance Sports Ltd. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 27 septembre 2012 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française (i) des états financiers annuels audités comparatifs pour la période terminée le 31 mai 2012 et (ii) du rapport de gestion qui les accompagne (les « documents visés »), lesquels seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 2 octobre 2012 (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 1^{er} octobre 2012.

Benoit Dionne
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2012-FS-0177

Bimcor Inc.

Vu la demande déposée par Bimcor Inc. (le « déposant ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 28 août 2012 (la « demande »);

Vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

Vu le *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (le « Règlement 45-106 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu les termes définis suivants :

« fonds visé » : collectivement, tout organisme de placement collectif (« OPC ») existant pour lequel le déposant agit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement et de gestionnaire de portefeuille, ainsi que tout OPC constitué subséquemment pour lequel le déposant agit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement et de gestionnaire de portefeuille;

« Groupe BCE » : collectivement, BCE Inc., Bell Canada, Bell Alliant Inc. et leurs filiales, comme définies à l'article 1.1 du Règlement 45-106;

« régimes de pension du Groupe BCE » : collectivement, les régimes de pension à prestations déterminées et les régimes de pension à cotisations déterminées offerts aux employés du Groupe BCE;

Vu la demande visant à dispenser un fonds visé de l'application de l'article 6.1 du Règlement 45-106 relativement au dépôt d'une déclaration de placement avec dispense s'il se prévaut de la dispense prévue à l'article 2.3 du Règlement 45-106 pour les titres placés auprès du déposant lorsqu'il agit à titre de gestionnaire de portefeuille pour un compte géré sous mandat discrétionnaire au nom des personnes suivantes :

1. un des régimes de pension à prestations déterminées du Groupe BCE;
2. un autre fonds visé;

(la « dispense souhaitée »);

Vu les faits suivants :

1. en vertu de l'article 2.3 du Règlement 45-106, l'obligation de prospectus ne s'applique pas au placement de titres émis par un fonds visé auprès d'un investisseur qualifié;
2. en vertu de l'article 6.1 du Règlement 45-106, un fonds visé doit déposer une déclaration s'il se prévaut de la dispense prévue à l'article 2.3 du Règlement 45-106;
3. le déposant qui agit pour un compte géré sous mandat discrétionnaire au nom d'un des régimes de pension à prestations déterminées du Groupe BCE ou d'un fonds visé est un investisseur qualifié au sens du Règlement 45-106;
4. en vertu de la décision 2007-MC-1686 datée du 30 juillet 2007, l'obligation de prospectus ne s'applique pas au placement de titres émis par un fonds visé auprès des participants d'un des régimes de pension à cotisations déterminées du Groupe BCE. Cette décision ne requiert pas le dépôt d'une déclaration de placement avec dispense pour le placement des titres émis par un fonds visé;

Vu les déclarations suivantes du déposant :

1. le déposant est une société par actions régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (Canada) dont le siège est à Montréal, Québec;
2. le déposant est une filiale détenue exclusivement par une société appartenant au Groupe BCE;
3. le déposant est dûment inscrit au Québec à titre de gestionnaire de fonds d'investissement et agit à ce titre exclusivement pour les fonds visés aux termes d'une convention de gestion datée du 31 octobre 2001, en sa version modifiée;
4. le déposant est dûment inscrit au Québec à titre de gestionnaire de portefeuille et agit à ce titre exclusivement pour le Groupe BCE, les régimes de pension à prestations déterminées du Groupe BCE et les fonds visés;
5. les fonds visés servent exclusivement à gérer les actifs des régimes de pension du Groupe BCE;
6. les titres des fonds visés sont placés auprès des personnes suivantes :
 - a) le déposant qui agit pour un compte géré sous mandat discrétionnaire au nom d'un des régimes de pension à prestations déterminées du Groupe BCE ou d'un autre fonds visé;

- b) les régimes de pension à cotisations déterminées du Groupe BCE, suite à la sélection du fonds visé par les participants d'un régime de pension à cotisations déterminées du Groupe BCE;
- 7. le déposant se conforme aux exigences de la dispense d'inscription à titre de courtier prévue à l'article 8.6 du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*;
- 8. le déposant n'est pas en défaut à l'égard de l'une de ses obligations en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable;

Vu la recommandation de la Direction des fonds d'investissement au motif que d'accorder la dispense souhaitée ne serait pas contraire à l'intérêt public.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense souhaitée.

La présente décision cessera d'avoir effet à la suite de l'entrée en vigueur de toute législation ou réglementation concernant les dispenses de prospectus pour les régimes de pension à prestations déterminées.

Fait à Montréal, le 25 septembre 2012.

Josée Deslauriers
Directrice principale des fonds d'investissement et de l'information continue

Décision n°: 2012-FIIC-0189

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».